RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2013.04.03/22

Mise en place de la Commission d'Ouverture des Plis pour les Délégations de Service Public *(D.S.P.)*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 40

3ème séance de l'année 2013

Lundi 15 avril 2013

L'An Deux Mil Treize, le vendredi 5 avril, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU*, Président de l'Assemblée délibérante, en vue de procéder à l'élection du Bureau Communautaire et de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 avril 2013.

Présents : 36	
M. Jacques *BANGOU*	Président
M. Eric *JALTON (Présent à partir de 09h44)*	1er Vice-Président
Mme Suzelle *SEVILLE*	2ème Vice-Présidente
M. Rosan *RAUZDUEL*	3ème Vice-Président
M. José *GUIOLET*	4ème Vice-Président
Mme Maguy *CELIGNY*	5ème Vice-Présidente
M. Fabert *MICHELY*	6ème Vice-Président
M. Franck *PETIT*	7ème Vice-Président
M. Dominique *BIRAS*	8ème Vice-Présidente
Mme Eliane *GUIOUGOU-FIRPION*	9ème Vice-Présidente
Mme Marie-Corine *LACASCADE-CLOTILDE*	10ème Vice-Présidente
Mme Josiane *GATIBELZA*	11ème Vice-Présidente
M. Patrick *LERUS*	12ème Vice-Président
M. Georges *BREDENT*	13ème Vice-Président
M. Guy *BARBEU*	Délégué Communautaire
M. Robert *BARBIN*	Délégué Communautaire
M. Eric *CELINAIN*	Délégué Communautaire
M. Georges *CIDEME*	Délégué Communautaire
M. Audry *CORNANO*	Délégué Communautaire
Mme Laisely *EDOM PARAT*	Déléguée Communautaire
Mme Marie- *Hélène JACOBY KOALY*	Déléguée Communautaire
Mme Annie *LOUIS- MARIE*	Déléguée Communautaire
M. Maurice *LORQUIN*	Délégué Communautaire
Mme Alexandrine *MOUEZA*	Déléguée Communautaire
Mme Renée Georges *NABAJOTH DELOUMEAUX*	Déléguée Communautaire
M. Serge *NIRELEP*	Délégué Communautaire
M. Lambert *NOMEL*	Délégué Communautaire
Mme Nathalie *PELMONT*	Déléguée Communautaire
M. Michel *RINCON*	Délégué Communautaire
Mme Betty *SALBOT*	Déléguée Communautaire
M. Patrick *SELLIN*	Délégué Communautaire
Mme Nadiah *SURVILLE PERAFIDE*	Déléguée Communautaire
Mme Nadège *THEOPHILE*	Déléguée Communautaire
Mme Francesca *VELAYOUDOM FAITHFUL*	Déléguée Communautaire
Mme Eliane *VESPASIEN-CLOTILDE*	Déléguée Communautaire
Mme Ketty *WALPO*	Déléguée Communautaire

Excusé représenté : 1
M. Max *CELIGNY*
(Pouvoir à M. Franck PETIT)

Excusé non représenté : 3
M. Ary *CHALUS*
M. Gérard *DESTOUCHES*
Mme Juliana *FENGAROL*

ABSENT : 0

COURRIER ARRIVÉ LE:
25 AVR. 2013
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Jacques BANGOU, Président, déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Nadège THEOPHILE.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'élection des membres de la Commission d'ouverture des plis pour la délégation de service public ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1er janvier 2013;

VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1er mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

VU la délibération n°2013.04.02/01 du Conseil Communautaire du 5 avril 2013 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

VU les délibérations n°2013.04.02/02 à n°2013.04.02/14 du Conseil Communautaire du 5 avril 2013 portant élection des treize vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire ;

CONSIDÉRANT le rapport du Président ;

La commission chargée d'ouvrir les plis, prévue à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local, est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante.

Les membres titulaires de cette commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la Commission d'Ouverture des Plis avec voix consultative.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,
MOINS 1 ABSTENTION (*Monsieur Audry CORNANO),*

ARTICLE 1 – De créer **une commission chargée d'ouvrir les plis**, prévue aux articles L.14115 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), composée du président de la communauté d'Agglomération ou son représentant et de cinq (5) membres titulaires et de 5 membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

ARTICLE 2 - De fixer comme suit les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir
- Les listes des candidats pour être membres titulaires et membres suppléants devant donner lieu à l'élection des différents membres sont déposées par écrit auprès du Président (Direction Générale) jusqu'avant le début de la séance du Conseil Communautaire du 15 avril 2013, à 8h00.

ARTICLE 3 – De désigner, outre le Président ou son représentant (président de droit), les cinq (5) membres titulaires et des cinq (5) membres suppléants au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour composer **la commission permanente d'ouverture des plis pour les délégations des services publics**, pendant la durée du mandat du Conseil Communautaire :

MEMBRES TITULAIRES
M. Jacques *BANGOU*, *(Président du Conseil, Président de droit)*
M. Eric *JALTON*
Mme Maguy *CELIGNY*
M. Patrick *SELLIN*
M. Maurice *LORQUIN*
Mme Josiane *GATIBELZA*

MEMBRES SUPPLÉANTS
Mme Eliane *VESPASIEN-CLOTILDE*
Mme Annie *LOUIS-MARIE*
Mme Alexandrine *MOUEZA*
Mme Nathalie *PELMONT*
Mme Ketty *WALPO*

ARTICLE 4 – D'abroger la délibération du Conseil Communautaire n°10.04.04/79 du 10 avril 2010 portant élection des membres à la Commission d'Ouverture des Plis pour les Délégations de Service Public *(D.S.P.)*.

ARTICLE 5 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A- Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, aux membres de la commission permanente d'ouverture des plis pour les délégations des services publics, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 24 AVR. 2013

Le Président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE

Jacques BANGOU

COURRIER ARRIVÉ LE: 25 AVR. 2013 PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 25 AVR. 2013
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 14 MAI 2013
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 16 MAI 2013
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 14 MAI 2013
- Délibération transmise aux membres de la commission permanente d'ouverture des plis pour les délégations des services publics, le 03 MAI 2013
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 16 MAI 2013